

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL – SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2023

Commune de Manonville

- ✓ Le passage d'un drone au-dessus de la place du village au mois d'août fait l'objet d'un rappel au sujet de l'**interdiction d'utiliser des drones** à des fins personnelles.
- ✓ L'abris de bus (cf bulletin d'information de juin) est installé. En raison des travaux d'assainissement dans cette zone, il ne pourra être utilisé pour les élèves qu'à la rentrée de septembre 2024.
- ✓ Un conseiller a détecté un gros **nid de frelons asiatiques** aux alentours du Réhautmoulin, et informe les habitants sur l'urgence à poser des pièges dès le printemps (une bouteille en plastique coupée avec de l'eau sucrée ou de la bière suffit à piéger ces insectes nuisibles).
- ✓ Le **11 novembre prochain**, la commune recevra les enfants du SIS (Syndicat Intercommunal Scolaire) ainsi que les personnes désireuses de participer à cette célébration au Monument aux Morts.
- ✓ Le **repas des AINES** aura lieu le 19 novembre à la Salle des Chapelines.
- ✓ Le **défilé de la Saint-Nicolas** ainsi qu'un spectacle d'exception se produiront le 9 décembre, comme décidé à la réunion entre la Manonvilloise et la Commission animation. Un flyer sera distribué à tous les administrés pour les informations précises.
- ✓ Il n'y aura pas d'affouages pour l'année 2023/2024.
- ✓ Centenaire de M. Aimé GUENSER: son souhait est de ne pas être au centre d'une grande fête à son honneur car très vite fatigué, ce qui ne l'empêche de recevoir des visites avec grand plaisir. Ses enfants respectant sa décision, une délégation de 3 ou 4 personnes du Conseil dont le maire se mettront d'accord sur une date pour lui témoigner toute notre gratitude pour les nombreuses actions réalisées durant ses 5 mandats, ainsi que son dévouement et sa jovialité bien connue au nom de tous les manonvillois(es).

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er SEPTEMBRE 2023 :

<u>Présents</u>: DOHR Hervé, BERNARD Claude, GROSJEAN Véronique, GUENSER Michel, LECOMTE Nicolas, LEMOY Odile, LOISIL Vincent, MARCHAL François, THIERY Maud.

Secrétaire de séance : LECOMTE Nicolas

Une minute de silence a été demandée par le Maire en **mémoire de Franck Willaume**, conseiller municipal aux 2 précédents mandats, dévoué pour sa participation sans limite aux diverses demandes des manonvillois, de la mairie et de l'association La Manonvilloise jusqu'à l'apparition brutale de sa maladie.

1 - APPROBATION DU P.V DU 03/07/2023

ouverture: lundi 8h – 16h30 et mercredi 8h – 12h00

Pas de remarque particulière, le conseil approuve à l'unanimité.

2 - CONVENTION FIBRE OPTIQUE EU NETWORK

Cette fibre optique d'une société privée traversera Manonville et fera l'objet d'une rétrocession annuelle. Le conseil demande de mesurer la distance exacte, celle donnée par la société étant inférieure à la réalité.

3 - VENTE MAISON DE M. BLATT ET TERRAIN

Le maire lit la lettre de M. HERGOTT Arthur nous faisant une proposition d'achat à 35 000,00 € (hors frais) : 8 voix POUR et 1 CONTRE.

La tronçonneuse de Monsieur Blatt est toujours en réparation chez Motoculture Touloise (ainsi que les lames du tracteur). Le conseil propose de la faire réparer à un autre endroit.

4 - VERGER CHEMIN DE LA TOUR

Dans le cadre de l'utilisation du legs de M. Blatt, une proposition de planter des arbres fruitiers ou autres sur une bande de l'ancien terrain de M. Leblanc a fait l'objet d'un échange au conseil et d'un vote. 5 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS et 2 voix POUR.

5 - QUESTIONS DIVERSES

- ✓ **Assainissement**: tous les mardis à 14h a lieu une réunion sur le chantier en cours avec les divers corps de métiers en présence du Maire et un adjoint ou référent des travaux. La CC2T a acquis une partie du terrain de Mme BAGARD pour accéder derrière les jardins des habitations de la rue du Berger, conformément à ce qui a été décidé.
- ✓ Passage de la balayeuse : 15 NOVEMBRE. Les caniveaux seront nettoyés pour faciliter l'ouvrage.

La séance est levée à 23H11

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2023 :

<u>Présents</u>: DOHR Hervé, GROSJEAN Véronique, GUENSER Michel, LECOMTE Nicolas, LEMOY Odile, LOISIL Vincent (arrivé à 20H55), MARCHAL François.

Excusés: BERNARD Claude (procuration à Hervé Dohr) - THIERY Maud

Secrétaire de séance : LECOMTE Nicolas

1 - APPROBATON DU P.V. DU 01/09/2023 :

Approuvé à l'unanimité.

2 - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR EU NETWORK

(cf. conseil du 1^{er} septembre). La mesure du parcours de l'installation de la fibre étant de 4 325 m, le montant de la rétrocession à la commune est de 203,00 € par an. Le conseil accepte à l'unanimité pour 1 an.

3 - AVENANT A LA CONVENTION ADS TOULOIS

La commune a délégué à la mairie de Toul l'instruction de ses permis de construire. En considérant le taux d'inflation, pour 2024 le montant du permis de construire sera celui de 2023 + inflation : 320,00€ par permis + le forfait.

Voté à l'unanimité.

Un conseiller demande qui prend en charge le permis de construire de la station d'épuration installée sur notre commune et demande que le montant soit réparti entre les communes concernées par cet assainissement.

4 - RAPPORT DE GESTION 2022 DE LA SOCIETE SPL X-Demat

La Société publique locale X-DEMAT offre des solutions dans le cadre de la dématérialisation des documents administratifs. Le conseil vote POUR à l'unanimité.

5 - AVENIR DU LAVOIR EN PREVISION DES TRAVAUX RUE DE LA FONTAINE

S'il y a démolition dont le coût serait de 4 000,00€, il faut trouver une solution pour loger ce qui est stocké.

6 - QUESTIONS DIVERSES

- ✓ **Appartement communal** : sa rénovation est en cours de réflexion et d'étude de financement. Un groupe de travail de 4 personnes dont le maire se réunit régulièrement pour chercher des pistes, pour le moment rien n'étant concrétisé.
- ✓ **Assainissement**: la zone de croisement route de Minorville et de Manonville est actuellement en cours de réalisation. La prochaine étape est le Faubourg Saint-Claude du 2 novembre au 14 décembre.

La séance est levée à 23H37 Le prochain conseil sera le 10 novembre.

Bulletin rédigé par Odile Lemoy 1ère adjointe, corrigé par Nicolas Lecomte 2ème adjoint et le maire Hervé Dohr, puis validé par le maire.